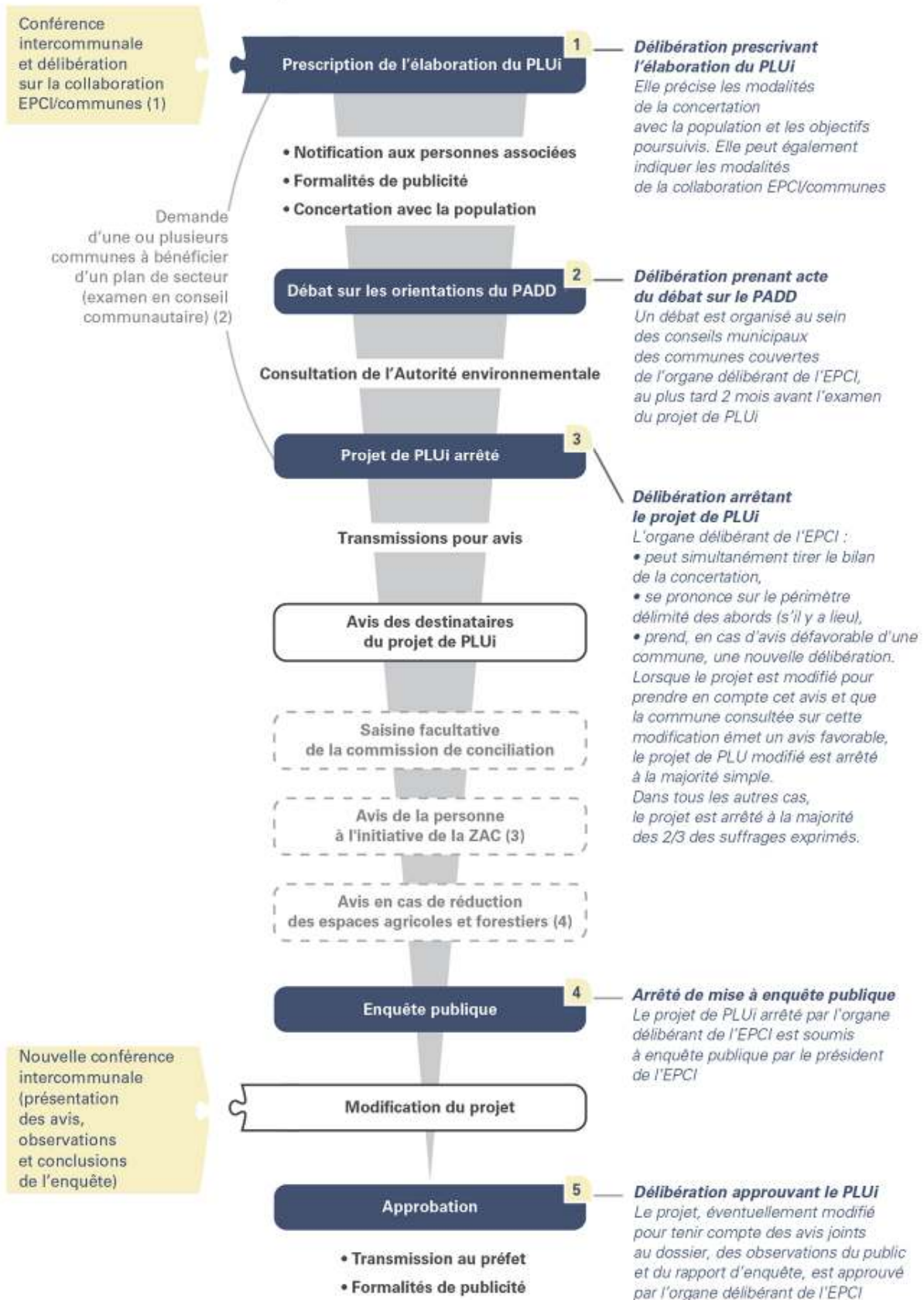


Étapes de l'élaboration d'un PLUi



(1) Il est recommandé de réunir les communes membres avant la délibération prescrivant le PLUi.

(2) L'organe délibérant doit délibérer sur l'opportunité de créer des plans de secteur.

(3) L'avis est requis lorsque le projet de PLU modifie des règles applicables dans la ZAC.

(4) Plusieurs avis peuvent être requis : celui de la CDCEA et ceux de la chambre d'agriculture, de l'INAO et du centre national de la propriété forestière.